

N° de l'Ordonnance
N° MINUTE
N° MINUTE

MINUTE

Tribunal de Police de Melun
1ère à 4ème classe

JUGEMENT AU FOND

République Française
Au nom du peuple Français
EXTRAIT
Des minutes du Greffe
Tribunal Judiciaire de Melun
(Seine et Marne)

Mention minute :
Délivré le : 09/11/2020

Audience du [REDACTED] à MIL VINGT à TREIZE HEURES ET TRENTE
MINUTES ainsi constituée :

A :
- Prévenu
- Avocat

Président
Greffier
Ministère Public

L'affaire a été renvoyée à ce jour suite aux audiences des [REDACTED] 2020 à 13:30 en délibéré
prorogé, [REDACTED] 2020 à 13:30 en délibéré, [REDACTED] 2020 à 13:30 à la demande des parties ;

Lors de l'audience au fond, le tribunal était composé comme suit :

Président : [REDACTED]
Greffier : [REDACTED]
Ministère Public : [REDACTED]

Le jugement suivant a été rendu :

ENTRE

LE MINISTÈRE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

Nom : [REDACTED]
Prénoms : [REDACTED]
Date de naissance : [REDACTED]
Lieu de naissance : [REDACTED]
Filiation : [REDACTED]

Demeurant : [REDACTED]

Sit. Familiale : [REDACTED]
Profession : [REDACTED]

Mode de comparution : non-comparant représenté avec mandat
Avocat : Maître JOSSEAUME Rémy avocat au Barreau de Paris

Prévenu de :

CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC UN PERMIS PROBATOIRE ET UNE
CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,20 GRAMME DANS LE
SANG OU 0,10 MILLIGRAMME DANS L'AIR EXPIRE (Code Natinf : 31060) avec le
véhicule immatriculé [REDACTED]

D'AUTRE PART :

In limine litis :

DECLARE que l'exception de nullité soulevée par Monsieur [REDACTED] est
recevable ;

FAIT DROIT à l'exception de nullité ;

CONSTATE la nullité du procès-verbal de contrôle de l'alcoolémie de Monsieur [REDACTED]
et des actes subséquents ;

EN CONSEQUENCE :

Sur l'action publique :

RELAXE Monsieur [REDACTED] pour l'ensemble des faits qui lui sont reprochés ;

LE RENVOIE en conséquence des fins de la poursuite ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Madame
B [REDACTED] président, assisté de Madam [REDACTED] greffier, présent à
l'audience et lors du prononcé du jugement.

La présente décision a été signée par le président et le greffier.

Le greffier,

Le Président,
Pour expédition certifiée conforme
Délivrée au Greffe du [REDACTED]